

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-12-4-15

Séance du vendredi 25 septembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

CONVENTION D'EXECUTION POUR L'ANNEE 2009 DE LA CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT 2009-2011 AVEC L'ASSOCIATION APALIB' DU 10 JUILLET 2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde à l'Association APALIB' une subvention :
 - de **43.500 €** pour le service de portage de repas à domicile.
 - de **7.000 €** pour les conférences de prévention.
 - de **20.000 €** pour le fonctionnement de la ligne téléphonique Allô Seniors.
 - de **41.745 €** pour le Réseau départemental de visiteurs bénévoles.
 - de **9.000 €** pour Allô Maltraitance.
 - de **100.000 €** pour Anim'Action.
- ❖ Autorise le Président à signer la Convention d'exécution jointe en annexe du présent rapport.

- ❖ Précise que ces sommes, soit un montant total de 221 245 €, sont prélevées sur le Fonds d'Action Gériatologique, Opération 2009-I 711-9999 imputation 65-53-6574-3097-010.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions